
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-12-02-F :

Décision modificative n°1 - Budget Ville

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **dix-sept décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ
M. BEDOURET	a donné mandat à	Mme CAZALS

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération n°2020-06-09-F du Conseil Municipal du 25 juin 2020 adoptant le budget principal 2020 de la commune,

CONSIDERANT que depuis l'adoption du budget primitif des situations nouvelles sont apparues en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant les équilibres du budget,

SUR avis favorable de la Commission des Finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique : D'approuver la décision modificative n°1 du budget ville selon le document joint.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le2.1.DEC. 2020.....
Publication
le21 DEC. 2020.....
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

